

Webinaire du 1^{er} octobre 2026 : Déploiement Opérationnel de France Services Agriculture (FSA)

Dernières informations sur la
Gouvernance, les Agréments et le
Financement du dispositif



Sommaire

- Déploiement étapes clés
- Etat des lieux réglementaire
- Architecture de la gouvernance locale
- Rappel de l'écosystème FSA
- Candidature pour les structures de niveau 2

Déploiement FSA



Cadre et Gouvernance

Mise en place des instances (CRIT / COD) et publication des décrets.

En cours



Agréments Niveau 2

Lancement des appels à candidature, instruction de l'impartialité et formation obligatoire.

Priorité immédiate



Ingénierie Financière

(75€/h) et circuits d'application des forfaits 2027.
paiement via l'ASP

Organisation DRAAF /DDT.

A Anticiper



Enjeux Stratégiques

Articulation du PPI avec la DJA
décision du Conseil Régional

En cours

État des Lieux Réglementaire

Textes validés



Décret sur les instances de concertation (CRIT/COD)



Décret Mission de Service Public



Décrets sociaux



Arrêté sur le dossier d'agrément

Textes en cours

Répertoire départemental Unique

Arrêté fixant les grilles positionnement

Arrêté fixant le contenu des PPI et l'outil de diagnostic commun,
Arrêté financement

.....

Architecture de la gouvernance locale : décret 2026-844

	CRIT (Comité régional)
Vocation	Instance Politique et Stratégique
Mission Principale	Orientations régionales Avis /adaptation modèle national d'outil de diagnostic Bilan du réseau via des indicateurs.
Echelle	Régionale
Règle de Participation	Strictement nominatif. Aucun invité extérieur

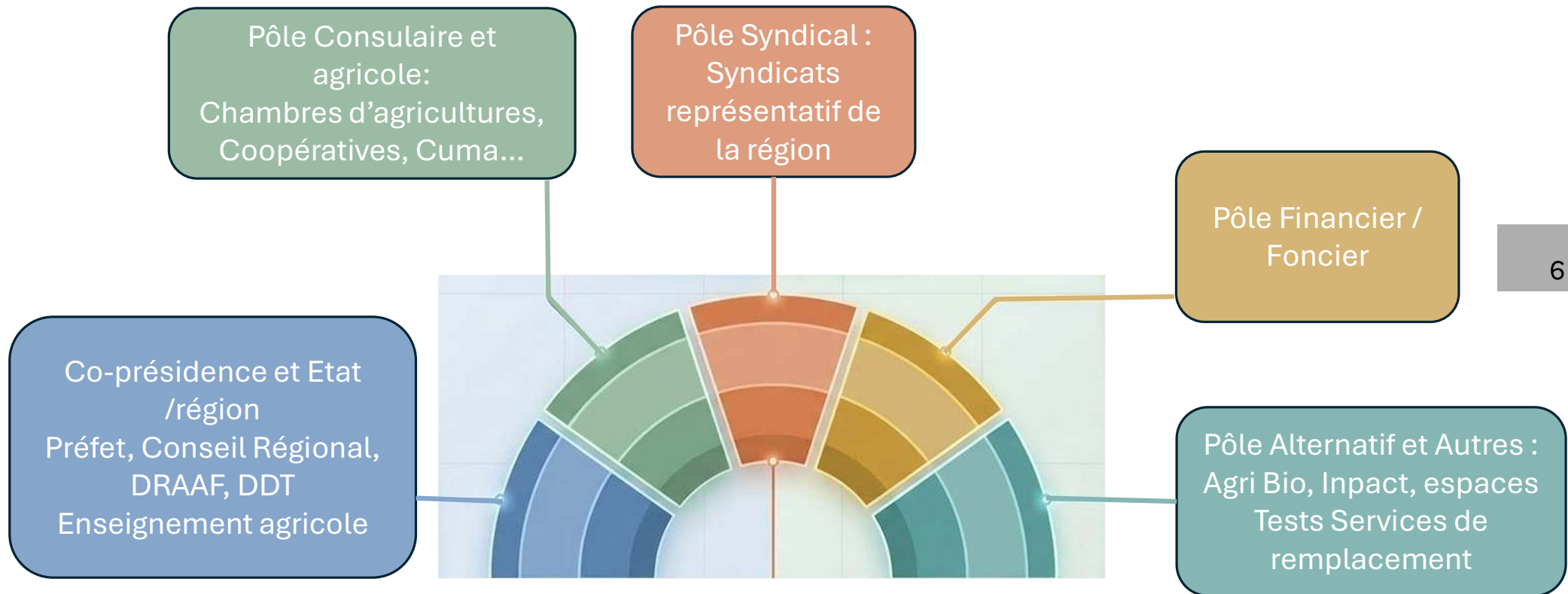
Rythme

2 réunions par an

COD (comité Opérationnel départemental)
Instance Opérationnelle et Technique
Résolution des dysfonctionnements Qualité de service, Ateliers thématiques (Femmes en agriculture)
Départementale (Règle d'or: Un Département = Un PADU = Un COD)
Acteurs de terrain (Niveau 1, Niveau 2, DDT, MSA) , nominatif

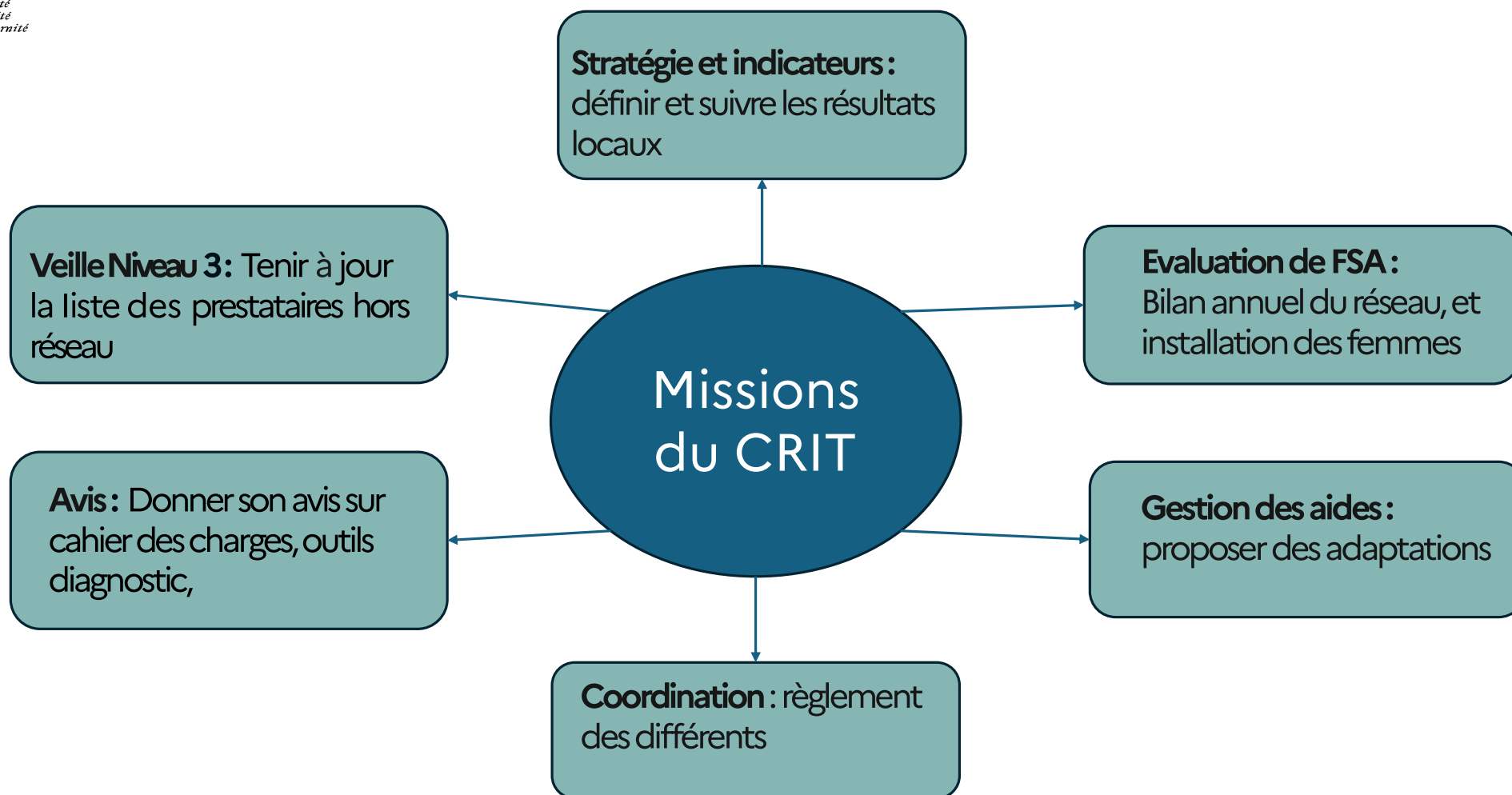
3 réunions par an

Composition CRIT : décret 2026-844



Composition resserrée, élus pour 3 ans

Rôles du CRIT :



Règles de Fonctionnement (Cadre CRPA)

Mandats et nominations



3
ans

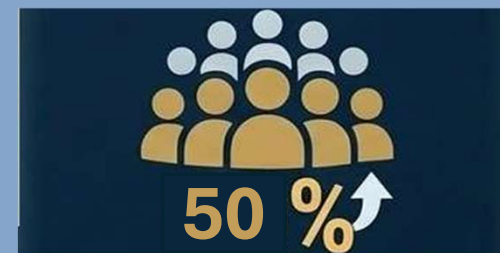
Nomination par AP pour 3 ans. Chaque titulaire dispose d'un suppléant nommé dans les mêmes conditions

Rythmes et Décisions



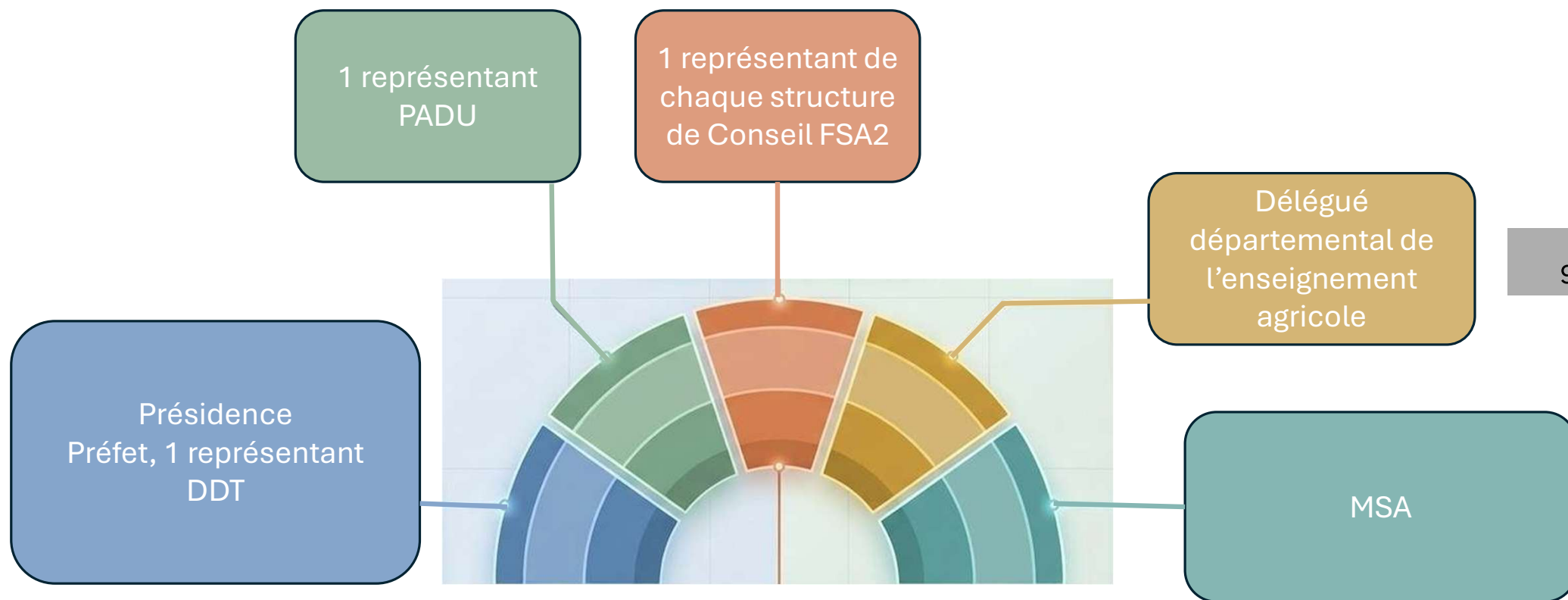
Au minimum 2 réunions par an. Les avis émis sont toujours consultatifs, pris à la majorité des membres présents ou représentés. Voix prépondérante des présidents

Règle du Quorum

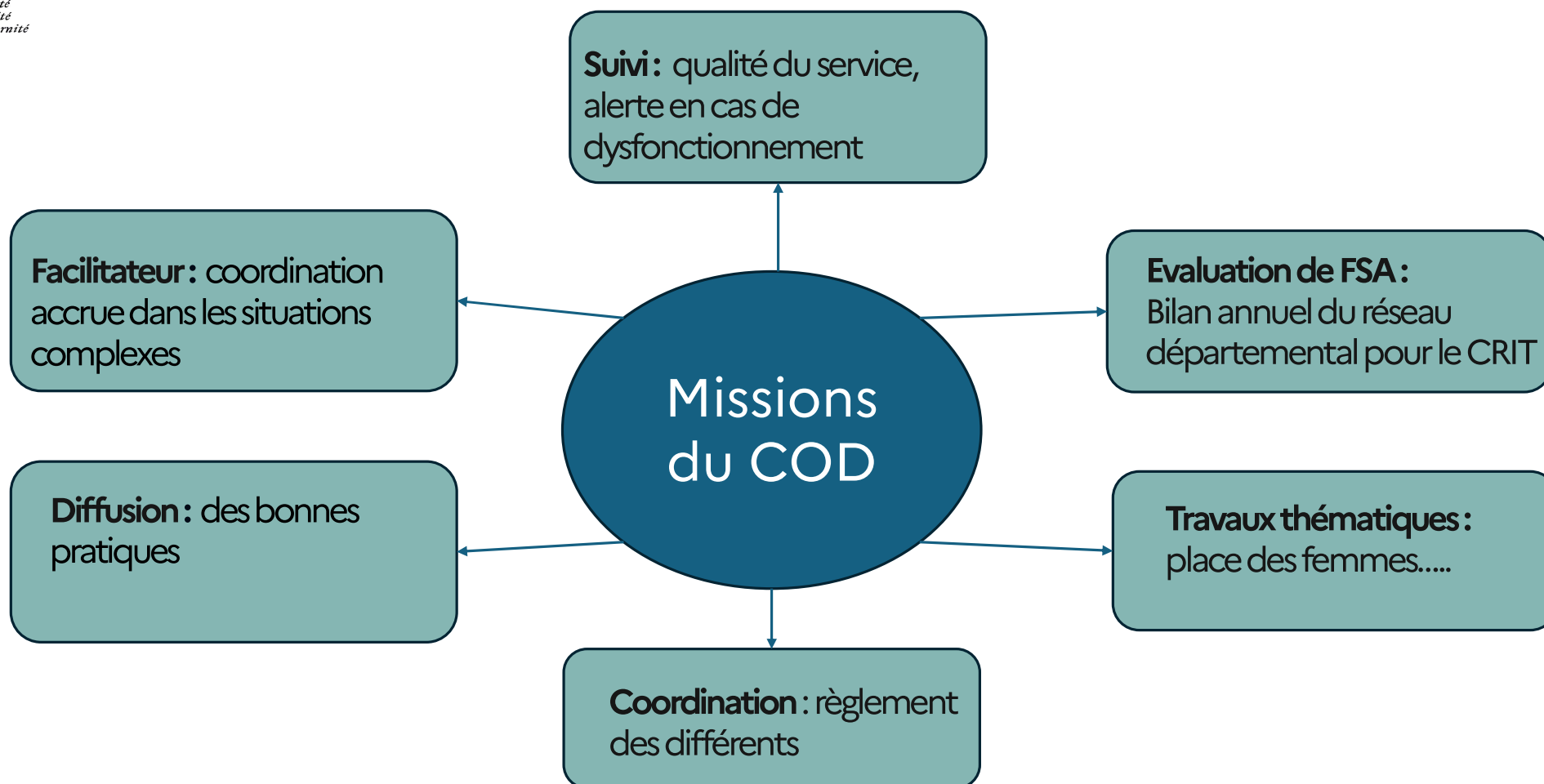


Présence ou représentation de 50 % des membres (Art R133-10)
En cas d'échec, seconde convocation sans obligation de quorum

Compositions COD : décret 2026-844



Rôles du COD :



Règles de fonctionnement:

- Préparation de l'arrêté préfectoral de composition
- Avec désignation d'un représentant et d'un suppléant

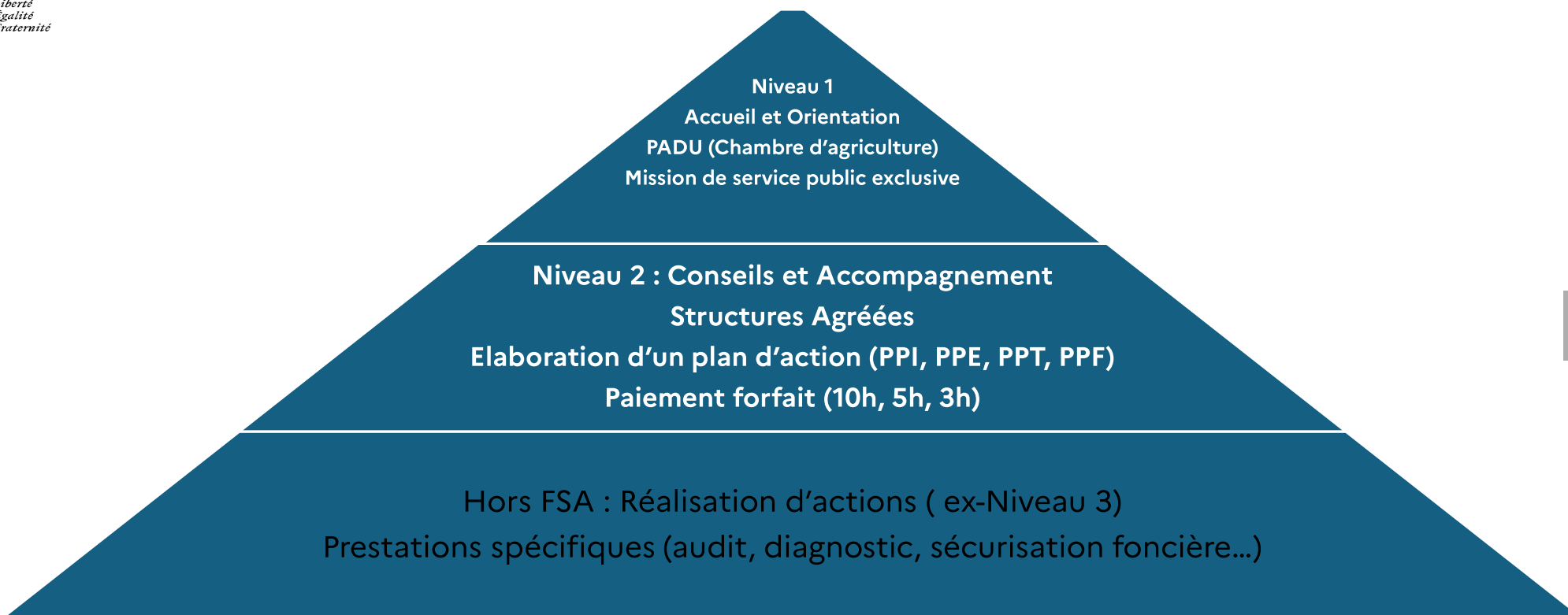


11

- Organisation de 3 réunions par an



L'écosystème des Acteurs FSA



12

Règle de Pluralisme

Une structure peut agir sur les Niveaux 2 et 3, mais les actions réalisées au N2 (élaboration du PPI) doivent être strictement distinctes de la réalisation au N3 (ex: recherche de terres).



Rappel : les différentes structures de niveau 2

Emergence



1. Confirmation de l'idée

2. Maturation

3. Structuration

4. Suivi

**Projet
Personnalisé
d'Emergence**

Installation



1. Bilan personnalisé

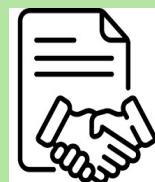
2. Aide à la rédaction du projet

3. Orientation prestataires

4. Suivi

**Projet
Personnalisé
d'Installation**

Transmission



1. Relevé des données (secret des affaires)

2. Informations droits et démarches sociaux

3. Mise en relation via le RDU

4. Suivi

**Projet
Personnalisé de
Transmission**

Formation



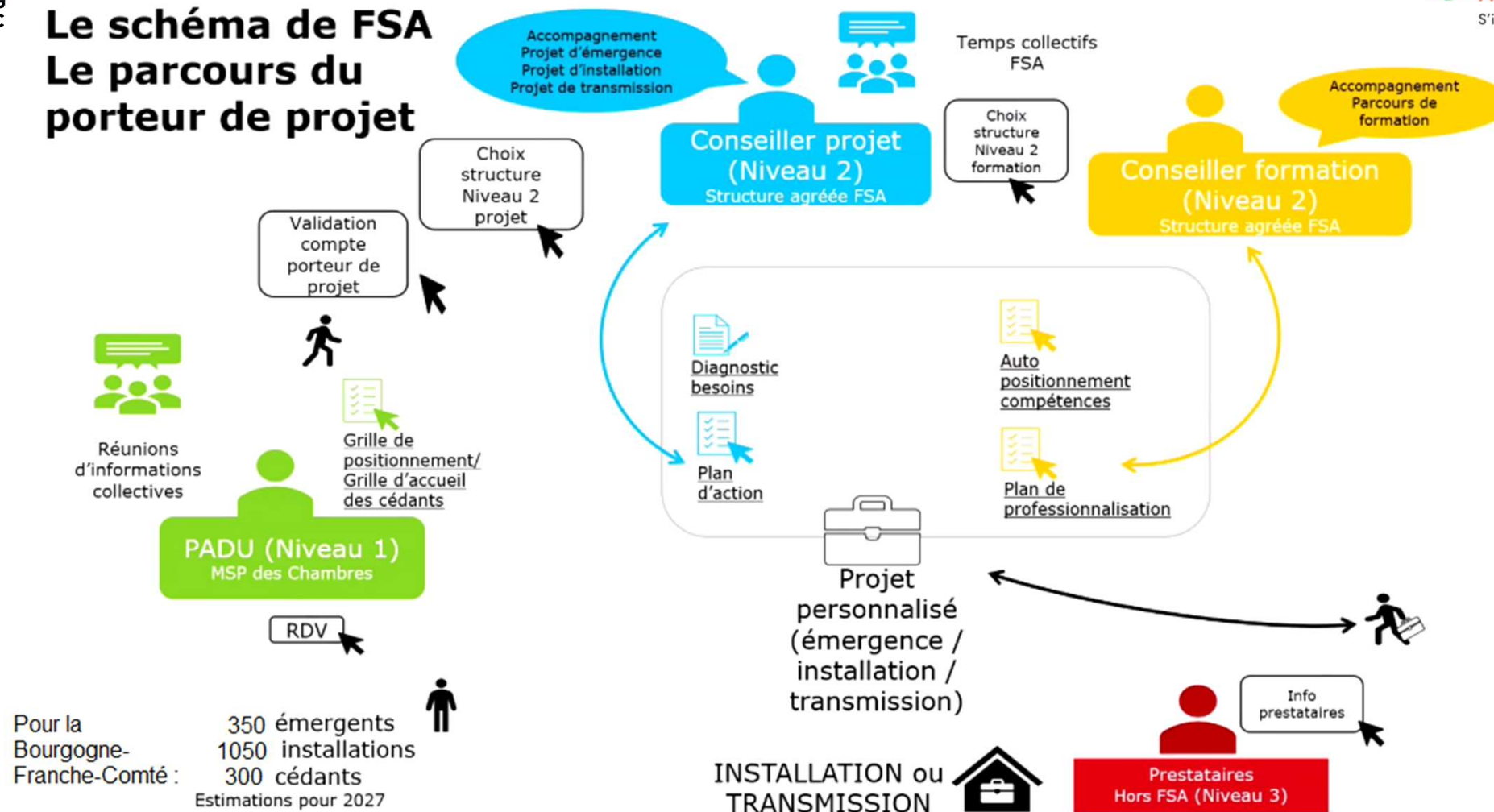
1. Etat des lieux des compétences (méthode commune)

2. Construction du parcours

3. Plan de financement

4. Suivi

**Projet de
Professionalisation**



Deux Temps Collectifs

PADU



Informations générales sur le réseau FSA

Structures niveau 2



Animation
& Pédagogie

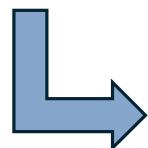
Réunion collective Niveau 2
qui co-animent les sessions.

- Le temps collectif de niveau 2 devient obligatoire pour le profil Installation, facultatif pour les autres . Il remplace le stage 21h

Focus sur les structures de niveaux 2



➤ Doivent répondre au cahier des charges



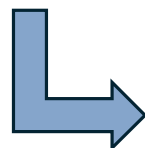
Membres du CRIT sollicités entre le 11 juin et le 13 juillet 2026
Pour l'adaptation locale



Information du CRIT : 19/08/2026 : Aucune adaptation

16

➤ Doivent être agréées, et donc candidater présenter un dossier de demande d'agrément



L'arrêté de composition du dossier est paru le
7 septembre 2026



Comment Candidater en tant que structure de niveau 2 ?



Le processus d'agrément FSA niveau 2

La délivrance de l'agrément est une compétence du préfet de région



La structure candidate dépose son dossier
(Via Démarche Numérique )



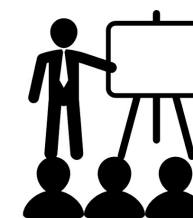
La DRAAF instruit



Délai de 2 mois



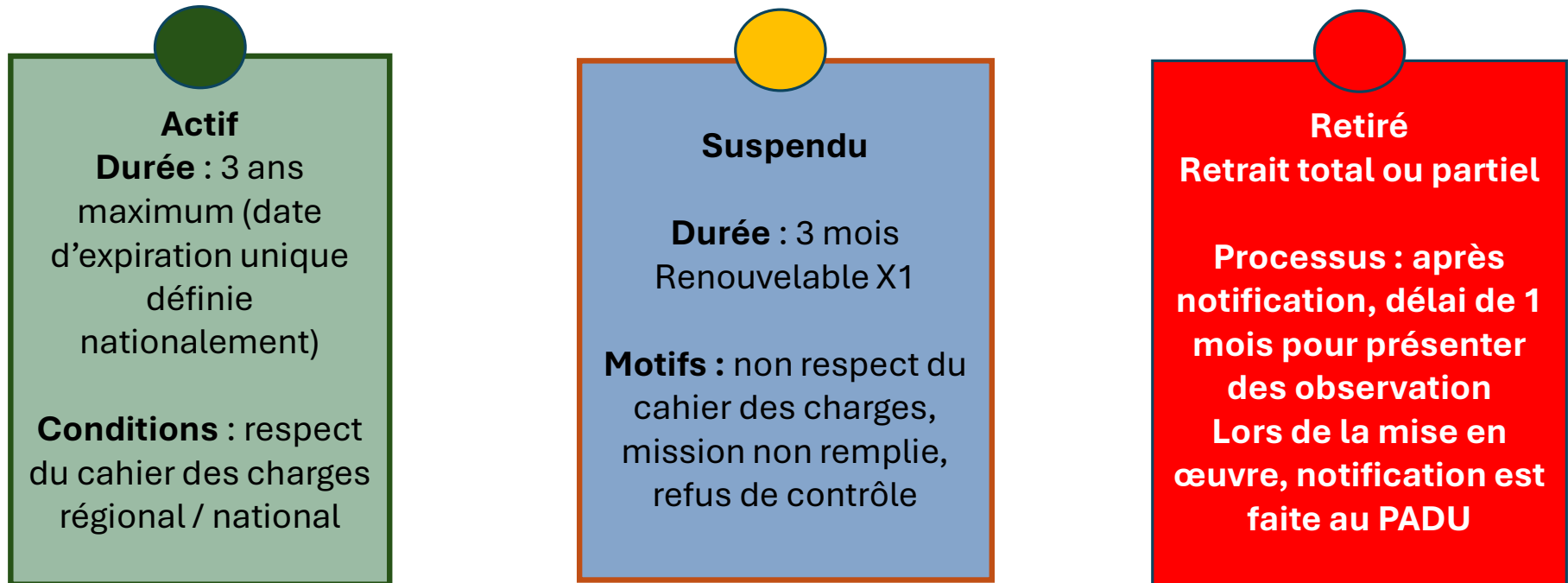
Décret 2026-386



Formation :
Réalisation des 7 modules nationaux/régionaux et formation au Système d'information (SI) avant l'entrée en fonction.

Vie de l'agrément – Décret 2026-387

- Délivrance par le préfet de région



Dossier de candidature et modalités d'instruction : arrêté du 7 septembre 2026
Le silence gardé pendant 2 mois vaut décision de rejet (décret 2026-386)
Date unique d'expiration de l'agrément fixée par le ministre chargé de l'Agriculture

Le site Démarche Numérique



 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*
demarche.numerique.gouv.fr

Connexion à demarche.numerique.gouv.fr

Se connecter avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

ou

Se connecter avec son adresse électronique

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Adresse électronique *

Exemple : adresse@mail.com



Un outil simple pour gé
administratifs dé

Vous êtes nouveau sur demar

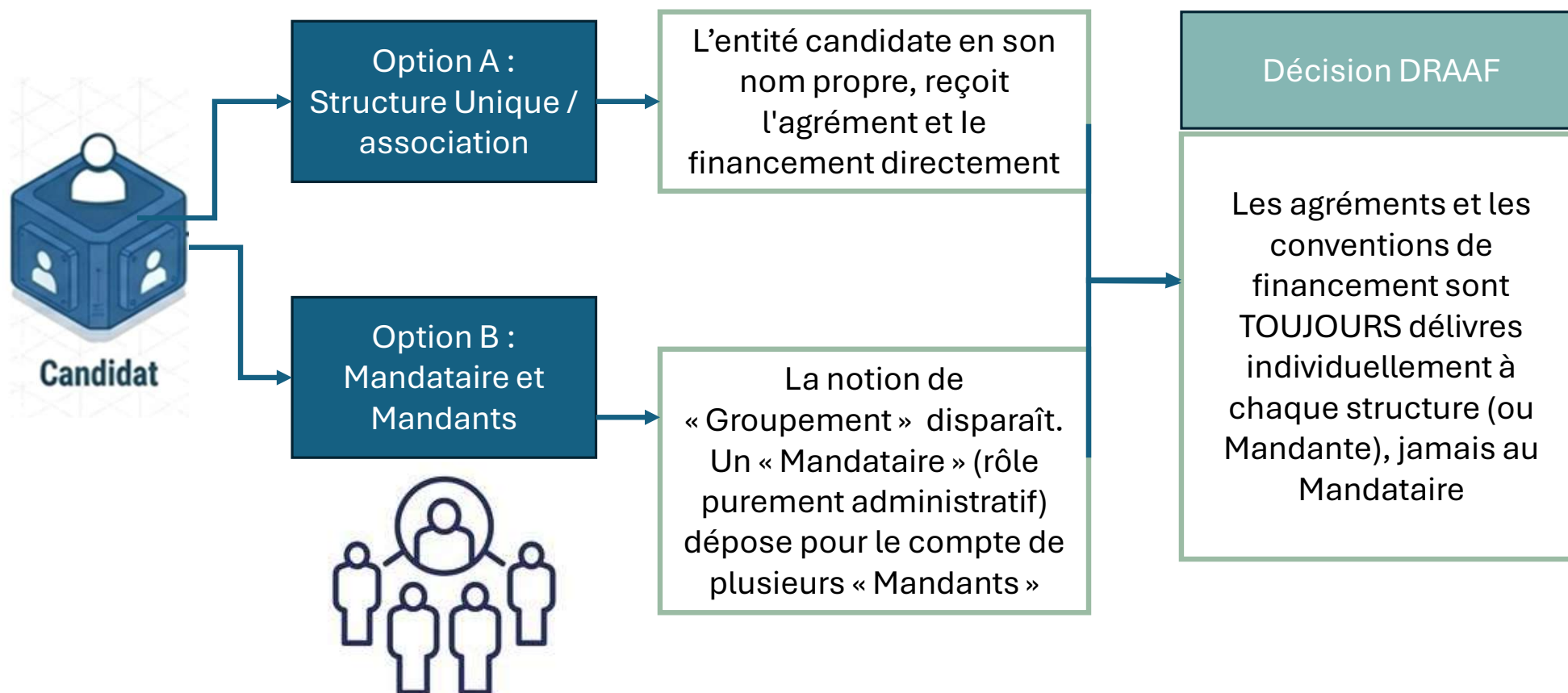
Trouvez votre c

- Pour réaliser la démarche, il faut se créer un compte



[https://doc.demarcheshtt
ps://doc.demarches-
simplifiees.fr/tutoriels/tuto
riel-usager](https://doc.demarcheshtt
ps://doc.demarches-
simplifiees.fr/tutoriels/tuto
riel-usager)

Montage Juridique des Candidatures



Aperçu de la Démarche



FSA Bourgogne-Franche-Comté : Demande d'agrément pour les structures de conseil et d'accompagnement du réseau France Services Agriculture

 Temps de remplissage estimé : 134 min (variable selon les options choisies)

 Date limite : 30 octobre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris).



Attention : Démarche en test

Cette démarche est actuellement en **test** et cette page est réservée à l'administration en charge de son déploiement. Si vous commencez ou déposez un dossier, il pourra être **supprimé à tout moment** et sans préavis, même après avoir été accepté.

Ne communiquez pas ce lien à vos usagers. Lorsque vous publierez la démarche, vous accéderez au lien public de la démarche à communiquer.

[Commencer un dossier](#)

Commencer un dossier

Quel est l'objet de la démarche ?



À qui s'adresse la démarche ?



Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?



Quels sont les délais d'instruction pour cette démarche ?



Cette démarche applique le « Silence Vaut Rejet »

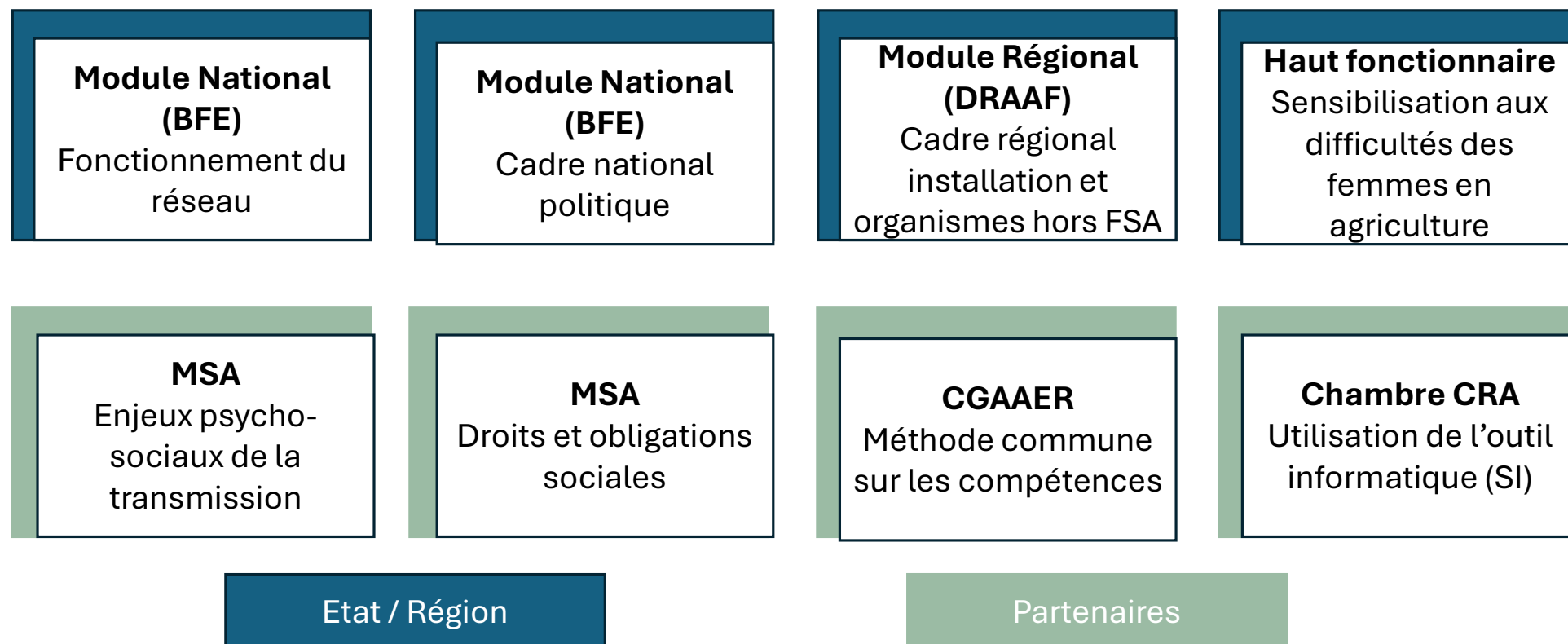
Le SVR, ou « **Silence Vaut Rejet** », est un principe législatif qui définit le comportement d'une demande en cas d'absence de réponse de l'administration : la demande sera automatiquement refusée à l'issue d'un délai si votre dossier est complet.

Ainsi, vous recevrez une réponse à votre demande dans les 2 mois après avoir déposé votre dossier complet. Par exemple, si vous déposez votre dossier aujourd'hui, vous aurez une réponse au plus tard le 01 décembre 2026. Si votre dossier est incomplet, cette date pourrait être repoussée jusqu'à la soumission d'un dossier complété.

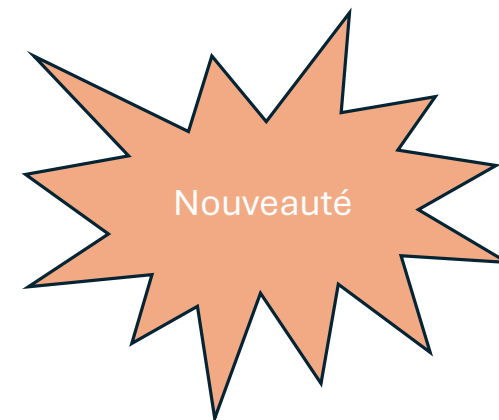
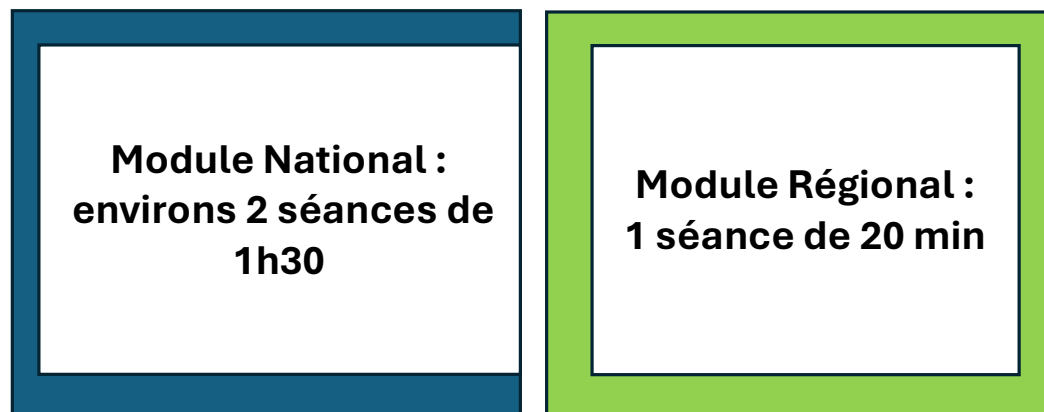
Aperçu de la Démarche

- <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/c971a324-cd3b-47dc-aaa1-603b254ff0d1>
- <https://demarche.numerique.gouv.fr/admin/procedures/155614/ape-rcu>

Le Programme de Formation des Conseillers (Niveau 2)



Le Programme de Formation des Conseillers (Niveau 2)



**Webinaire en ligne,
attestation de connexion**

Le Modèle de Financement 2027 (Niveau 2)

Taux horaire unique fixé à 75 € / heure
(Financement via l'ASP, système d'acompte et de solde).

Profil : Installation

Forfait 10 heures



750 €

Profil : Emergence et Transmission

Forfait 5 heures



375 €



Profil : Formation

Forfait 3 heures

225 €



27

ATTENTION : Le système repose sur des coûts simplifiés : attendre la sortie de l'arrêté ministériel



Instrumentation financière

- Toujours en discussion

**Avance :
Possiblement 30%**

+

**Paiement
d'acompte
lorsque PPX
« validé »**

OU

**Paiement lorsque
le temps horaire
est consommé ou
PdP abandonnant
le parcours**



Financement du Temps Collectif (Ex- Stage 21h)

- Le temps collectif de niveau 2 devient obligatoire pour le profil Installation, facultatif pour les autres . Il remplace le stage 21h

PADU



Organisation
& Logistique

Enveloppe nationale de 1,2
MO versée au PADU
(Chambres) pour la
coordination matérielle

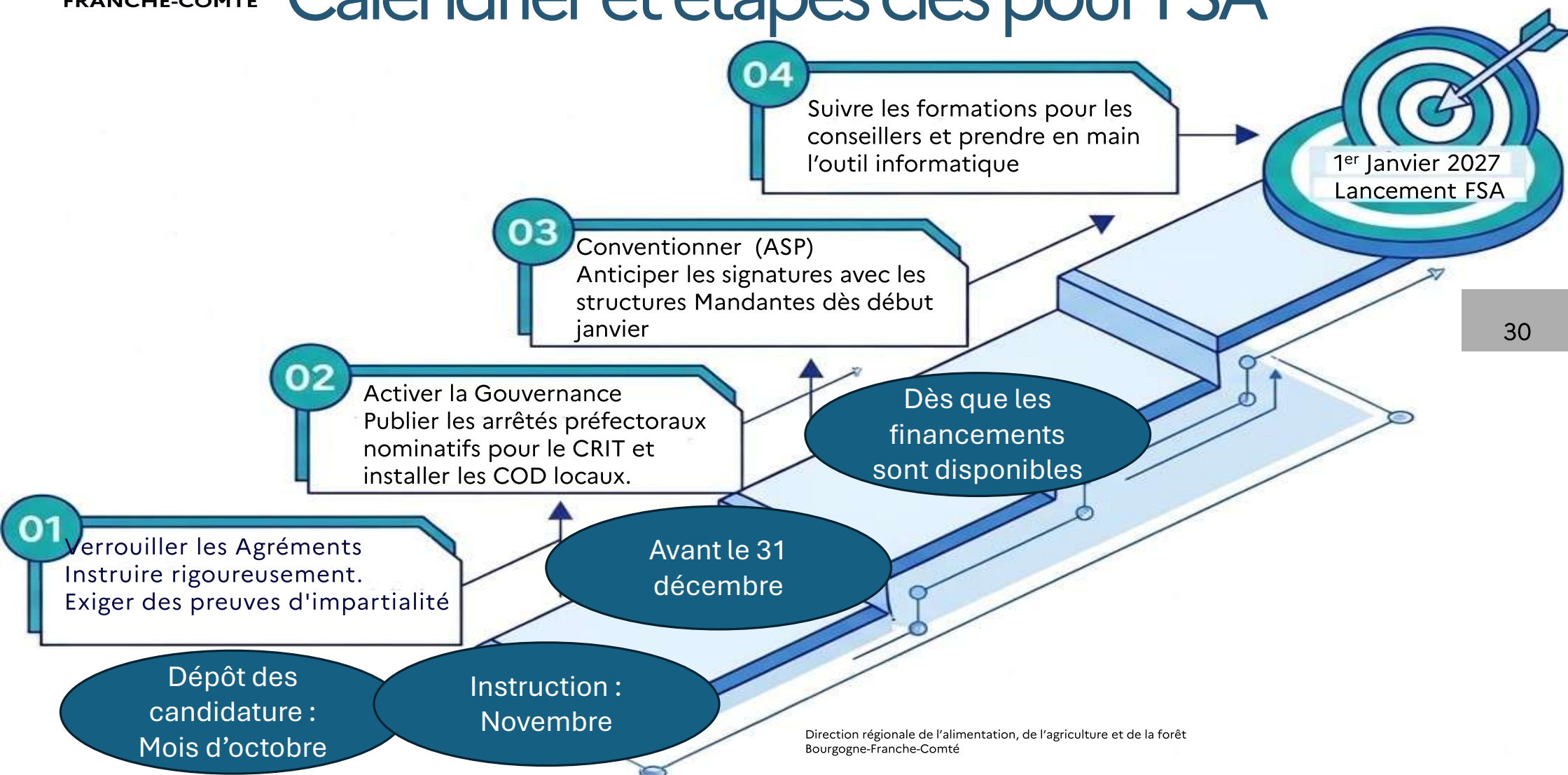
Structures niveau 2



Animation
& Pédagogie

Forfait de 120 € par stagiaire.
Versé aux structures agréées
de Niveau 2 qui co-animent
les sessions.

Calendrier et étapes clés pour FSA



Calendrier prévisionnel



Actions	Date
Lancement de l'appel à candidature	Entre le 1 ^{er} et 7 octobre 2026
Webconférence de présentation	Jeudi 1 ^{er} octobre
Date de dépôt du dossier	du au 31 octobre minuit
Instruction	Octobre novembre
Arrêté d'agrément	Décembre
Formation des conseillers	Décembre
Début FSA	1 ^{er} Janvier
Conventionnement	Dès la réception des financements

FSA 2027...

...C'est le pari d'une politique publique plurielle,
impartiale et intégralement centrée sur la
réussite du porteur de projet.

Textes réglementaires associés



- Loi LOSARGA du 24 mars 2025
- Décret 2026-856 du 10 septembre 2026 : Volet protection sociale
- Décret 2026-855 du 10 septembre 2026 : Volet cotisation sociale
- Décret 2026-852 du 9 septembre 2026: MSP chambre
- Décret 2026-844 du 8 septembre 2026: Gouvernance CNIT/CRIT/COD
- Décret 2026-824 du 25 août 2026 : Contrôle administratif du réseau FSA
- Décret 2026-386 du 20 mai 2026 silence gardé
- Décret 2026-387 du 20 mai 2026 : agrément 3 ans
- Décret 2026-323 du 28 avril 2026 : cahier des charges FSA2
- Décret 2026-160 du 4 mars 2026 : fin PAI/PPP/Stage 21h
- Décret 2026-135 du 27 février 2026 : composition CNIT
- Arrêté ministériel du 7 septembre 2026 : Dossier d'agrément FSA2
- Arrêté ministériel du 27 janvier 2026, convention d'essai d'association (art 26 LOSARGA)
- Instruction technique 2026-211 du 13/04/26 diagnostics modulaires

Fin